



RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

Bachelor EGC - Année universitaire 2026/2027

EGC CENTRE EST - Campus de Bourg-en-Bresse, Chalon-sur-Saône et Montluçon

GESTION DOCUMENTAIRE TRAÇABILITÉ VALIDATION

Code document	EGC-PED-REG-01	Version	V1.0
Date d'application	01/09/2026	Date de mise à jour	23/07/2026
Auteur / rédacteur	EGC Centre Est - Direction	Pilote du processus	Direction EGC Centre Est
Vérificateur	Coordinateurs pédagogiques de campus	Approbateur	Professeurs Permanents
Statut	Version de travail harmonisée	Périmètre	Bourg-en-Bresse, Chalon-sur-Saône, Montluçon
Diffusion	Étudiants, apprentis, parents financeurs, équipe pédagogique et administrative	Emplacement	Système documentaire interne / NetYpareo / Followlab

Suivi des modifications

N° modif.	Version	Date	Auteur	Nature de la modification	Validation
M-001	V0.1	19/07/2026	EGC Centre Est - Direction	Harmonisation de la mise en page avec les fiches process EGC Centre Est ; ajout du cartouche qualité, du registre de modifications, des entêtes/pieds de page et de la numérotation documentaire.	Equipe permanente
M-002	V0.2	23/07/2026	EGC Centre Est - Direction	Intégration des modifications vues en séminaire le 21/07/2026	Vérification par suite à relecture coordinatrices
M-003	V1.0	05/08/2026	EGC Centre Est – Direction+ coordination pédagogique	Intégration des modifications sur conditions de délivrance du diplôme	Signature coordinatrices
M-004	V1.1	04/09/2026	EGC Centre Est - Direction	Intégration des modifications sur conditions de délivrance du diplôme EGC BS	Direction

Validation documentaire

Rédaction	Vérification	Approbation	Date de prochaine revue
Coordinateurs pédagogiques de campus	Professeurs permanents	Direction EGC Centre Est	Avant rentrée 2027 ou modification réglementaire
Signature / visa :	Signature / visa :	Signature / visa :	

Règles de mise à jour

Toute modification du règlement doit être portée dans le tableau de suivi des modifications avec un numéro unique, une date, un auteur et une nature de modification.

Les versions diffusées doivent être conservées dans le système documentaire interne, avec indication claire de leur statut : projet, validé, diffusé ou archivé.

Les modifications de fond relatives aux conditions de passage, de diplomation ou aux épreuves nationales doivent faire l'objet d'une validation formalisée avant diffusion.

RÈGLES PÉDAGOGIQUES ÉVALUATION DIPLOMATION

1. Organisation des études

1.1. Présentation du projet pédagogique général

L'EGC Centre Est applique le programme pédagogique commun du réseau EGC, conformément à la charte qualité Réseau, qui définit 4 blocs de compétences.

Dans un souci de reconnaissance académique, l'EGC Centre Est a mis en place une organisation pédagogique qui repose sur le « Système Européen de Transfert de Crédits » (ECTS).

Le dispositif pédagogique mis en place vise à :

- ↳ dispenser les connaissances de base des métiers préparés par une approche théorique intensive,
- ↳ faire acquérir des compétences en mettant l'étudiant en situation professionnelle ou pré professionnelle,
- ↳ favoriser l'acquisition et le développement de comportements professionnels pour rendre l'étudiant très rapidement opérationnel.

Il prévoit :

- 4 blocs de compétences métiers : **Mise en Œuvre d'une Stratégie Marketing, Pilotage de l'efficacité commerciale de l'entreprise, Optimisation de la performance financière d'une entreprise, Coordination d'un projet de développement d'une offre,**
- Les 4 blocs métiers sont croisés avec 4 blocs de compétences transversales : **Analyser des situations, exploiter des données et produire un diagnostic, Communiquer, argumenter, convaincre et négocier en français et en anglais, Mobiliser les outils numériques, l'IA, les systèmes d'information et les règles de conformité, Agir en professionnel responsable : coopérer, manager, intégrer l'inclusion, l'éthique, la RSE et la durabilité.**
- Les pratiques professionnelles en entreprise, en France ou à l'étranger : stages et/ou alternance.

1.2. Durée et format des études

La durée des études est de 6 semestres pour les étudiants admis en première année, de 4 semestres pour ceux admis en deuxième année et de 2 semestres pour ceux admis en troisième année.

Elle ne peut dépasser 8 semestres pour les étudiants admis en première année, 6 semestres pour ceux admis en deuxième année et 4 semestres pour ceux admis en troisième année, sauf cas particulier apprécié par le directeur du campus.

Le cursus Bachelor EGC alterne différentes modalités pédagogiques, entre autres :

- cours et TD, en face à face, et en travaux de groupes
- gestion de projet (prestation de services, création d'événements ou création d'entreprise)
- stages en entreprises et/ou alternance
- conférences professionnelles

- challenges inter-EGC : EGCiales (Négociation), Négociales, Hackathon (Communication digitale), Serious Game (stratégie et gestion d'entreprise)

Organisation du cursus

• 1^{ère} année : la découverte

Acquérir les fondamentaux et découvrir l'entreprise : fondements des outils de gestion et des principales fonctions de l'entreprise, acquisition des techniques professionnelles et concrétisation des enseignements abordés.

• 2^{ème} année : l'expérimentation

Acquérir les techniques professionnelles et concrétiser les enseignements abordés : maîtrise des savoir-faire immédiatement opérationnels dans le domaine commercial/marketing et la gestion d'entreprise, expérimentation à l'international.

• 3^{ème} année : la maîtrise

Approfondir et conforter les différents savoirs et savoir-faire : conception et mise en œuvre de plans d'action à partir d'une vision stratégique, développement des capacités d'analyse et de synthèse, construction du projet professionnel.

Répartition des heures de cours et semaines de stage

Le cursus EGC comprend 1309 heures de cours en face à face.

S	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
Semestres	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Volume horaire annuel	497		525		287	
Stages	3 semaines	8 à 13 semaines		17 semaines		20 semaines

A partir de la 2^{ème} année, le cursus peut se dérouler en alternance en contrat d'apprentissage (voir rythme d'alternance dans la rubrique apprentissage)

Les stages

Chaque stage possède un contenu spécifique faisant l'objet d'un cahier des charges communiqué à chaque étudiant (cf cahier des charges par stage sur de suivi Followlab). La recherche de stage incombe à l'étudiant, sous le contrôle et avec l'assistance de l'équipe permanente EGC Centre Est.

Chaque campus se réserve le droit d'accepter ou non la proposition de stage en fonction des objectifs assignés.

Le stage international se déroule obligatoirement à l'étranger. Il a pour objectifs de développer les compétences linguistiques de l'étudiant, de lui permettre de découvrir de nouvelles cultures et méthodes de travail, et de renforcer son autonomie, sa maturité ainsi que son professionnalisme.

En cas d'impossibilité dûment justifiée et validée par la direction de l'établissement, l'étudiant pourra effectuer une période équivalente au sein d'une entreprise située en France, à condition que la mission confiée présente une réelle dimension internationale et lui permette de pratiquer une ou plusieurs langues étrangères, tout en poursuivant les objectifs d'ouverture culturelle, d'adaptation et de professionnalisation attendus.

La mission de fin d'études peut aussi se dérouler à l'étranger, le cas échéant.

48 semaines de stage sont prévues tout au long du cursus :

Intitulé du stage	Durée obligatoire minimale	Période	Objectifs
Stage exécutant Évalué semestre 1	3 semaines	Semestre 1	Découvrir l'organisation d'une entreprise. Observer les relations de travail. Observer le process industriel, qualité et sécurité. Se rendre compte de la pénibilité des tâches.
Stage commercial Évalué semestre 2 Ou stage international	40 jours en France Ou 13 semaines Etranger	Semestre 2	Analyser la politique commerciale. Découvrir la fonction commerciale. Mettre en pratique les techniques de vente et réaliser d'autres missions connexes. Si stage international, l'objectif est similaire au stage de 2 ^{ème} année.
Stage international Évalué semestre 3, 4 et 5	17 semaines à l'étranger ou 13 semaines France (si rupture de contrat ou pas de contrat d'apprentissage signé)	Semestre 4	Améliorer les connaissances linguistiques et culturelles par une mise en situation. Observer les modes de fonctionnement et les styles de management. Acquérir une autonomie comportementale.
Mission de fin d'études Évalué semestre 6	20 semaines	Semestre 6	Vérifier et expérimenter les choix professionnels de l'étudiant. Elaborer un diagnostic d'entreprise. Réaliser une mission à caractère opérationnel.
Total obligatoire sur 3 ans	49 semaines		

Dans le cadre d'une admission parallèle en 2^{ème} année en statut étudiant, le stage international est obligatoire.

L'apprentissage

A partir de la 2^{ème} année l'apprenant peut choisir d'effectuer son cursus en alternance en contrat d'apprentissage. Dans ce cas il bénéficie du même nombre d'heures de cours qu'en statut étudiant à raison de :

2^{ème} année : 3 jours par semaine en CFA de septembre à mi-avril, puis 100% en entreprise de mi-avril à août,

3^{ème} année : 2 à 3 jours par semaine en CFA de septembre à mi-février, puis 100% en entreprise de mi-février à août.

Le candidat à l'apprentissage est informé des modalités de recherche d'une entreprise d'accueil et de déroulement de l'apprentissage lors d'une réunion d'information, 8 mois avant la rentrée académique. Le chargé des relations entreprises de chaque campus met en relation les apprenants et les entreprises ayant envoyé une ou plusieurs offres d'apprentissage.

En stage comme en apprentissage, chaque apprenant fait l'objet d'un suivi en entreprise par un membre de l'équipe pédagogique de l'établissement, durant un ou plusieurs entretiens avec le maître de stage ou d'apprentissage.

Le parcours international fait partie intégrante du cursus Bachelor EGC. C'est pourquoi une **expérience en immersion à l'étranger est obligatoire (sauf dérogation pour cas spécifiques)**.

Les apprenants choisissant l'alternance dès la 2^{ème} année, réalisent **un stage de 13 semaines à l'étranger à la place du stage commercial en Semestre 2, avec convention de stage et bourse Erasmus pour mobilité européenne ou bourse de région, (ou en contrat de travail saisonnier)**.

Par dérogation et avec autorisation du coordinateur de Campus, la mobilité internationale peut avoir lieu sous forme de :

- Cas 2 : Entre 2^{ème} et 3^{ème} année en alternance : une mission à l'étranger durant le contrat d'apprentissage, dans une filiale de l'entreprise d'accueil d'une durée de 8 semaines
- Cas 3 : Entre 2^{ème} et 3^{ème} année en alternance, par mise en veille du contrat de travail durant la mobilité internationale : en stage avec convention ou job d'été avec contrat local, d'une durée de 8 semaines
- Cas 4 : en 3^{ème} année en alternance, par mise en veille du contrat de travail durant la mobilité internationale : en stage avec convention ou job d'été avec contrat local, d'une durée de 8 semaines.

Pour toute expérience à l'étranger, l'apprenant doit réaliser un rapport de stage ou d'activité et une soutenance en anglais ou langue du stage enseignée sur son campus.

Pour les étudiants admis en parallèle en alternance en 2^{ème} et 3^{ème} année, la mobilité internationale est optionnelle mais fortement recommandée.

	S2	S3	S4	S5
Crédits ECTS stage ou alternance	9	3	6	5
CAS 1 (par défaut)	Rapport et soutenance + évaluation entreprise à l'étranger en LVE	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°1 (voir grille en annexe)	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°2 (voir grille en annexe)	Rapport d'alternance et soutenance + évaluation entreprise d'alternance EGC2 en français
CAS 2 (à titre dérogatoire)	Rapport et soutenance + évaluation entreprise de stage commercial en français	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°1 (voir grille en annexe)	Evaluation de la filiale étrangère de l'entreprise d'alternance n°2 (voir grille en annexe)	Rapport d'alternance et soutenance + évaluation entreprise d'alternance EGC2 en LVE
CAS 3 (à titre dérogatoire)	Rapport et soutenance + évaluation entreprise de stage commercial en français	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°1 (voir grille en annexe)	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°2 (voir grille en annexe)	Rapport de mobilité internationale et soutenance + évaluation entreprise étrangère EGC2 en LVE
CAS 4 (à titre dérogatoire)	Rapport et soutenance + évaluation entreprise de stage commercial en français	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°1 (voir grille en annexe)	Rapport et soutenance et évaluation entreprise à l'étranger effectué en S6 en LVE (validation du S4 à postériori)	Rapport d'alternance et soutenance + évaluation entreprise d'alternance EGC2 en français

Restitution de la pratique professionnelle

1ère et 2ème année : le stagiaire/l'apprenti restitue à travers un rapport de stage ou d'activité ou d'alternance, une analyse externe et interne de l'entreprise, son secteur d'activité et de son environnement, les missions confiées en termes d'objectifs, d'actions réalisées et de résultats obtenus, des expériences vécues ainsi qu'un bilan des compétences acquises lors du stage.

La restitution de la pratique professionnelle à l'étranger en 1^{ère} ou 2^{ème} année s'effectue en anglais à l'écrit comme à l'oral, ou dans une langue étrangère enseignée sur le campus.

La restitution de la pratique professionnelle en alternance en 2^{ème} année s'effectue en français à l'écrit comme à l'oral,

Ce rapport de stage/d'activité/d'alternance est soutenu devant un jury composé de deux personnes. Il fait l'objet d'une notation (cf grille sur la plateforme de suivi Followlab).

Restitution en 3ème année : le stagiaire/l'apprenti rédige un mémoire de fin d'études comprenant une analyse externe et interne de l'entreprise, son secteur d'activité et son environnement, dont il déduit une problématique en lien avec sa mission en entreprise. Il devra alors présenter un plan d'action, les outils de pilotage de son activité et les résultats obtenus. Il conclut par le bilan des compétences acquises. (cf le cahier des charges de la mission de fin d'études et grille d'évaluation sur la plateforme Followlab).

La restitution de la pratique professionnelle en 3^{ème} année s'effectue en français à l'écrit comme à l'oral.

Le mémoire est soutenu devant un jury composé d'un minimum de deux personnes (1 président de jury et 1 professionnel). Il fait l'objet d'une notation (cf grille sur la plateforme de suivi Followlab).

1.3. Les pôles d'enseignement et les crédits ECTS

L'EGC Centre Est applique le programme pédagogique commun du réseau EGC, conformément à la charte qualité Réseau, qui définit 4 pôles de compétences, que complètent des électifs professionnels et linguistiques et le pôle des pratiques professionnelles.

Dans un souci de reconnaissance académique, l'EGC Centre Est a mis en place une organisation pédagogique qui repose sur le « Système Européen de Transfert de Crédits » (ECTS).

Blocs de compétences	1 ^{ère} année heures		Crédits	2 ^{ème} année heures		Crédits	3 ^{ème} année heures		Crédits
	S1	S2		S3	S4		S5	S6	
Bloc 1 : Mettre en œuvre une stratégie marketing	42	63	10	42	49	8	77	0	7
Bloc 2 : Déployer la politique commerciale de l'entreprise	70	35	10	56	84	14	28	0	3
Bloc 3 : Optimiser la performance financière d'une entreprise	49	42	8	91	49	13	42	0	4
Bloc 4 : Piloter un projet de développement d'une offre	77	49	11	35	21	5	91	0	6
Anglais	21	21	4	21	21	4	21	0	2
Electifs : LV2 ou soutien anglais – Activité territoriale	0	28	3	28	28	6	28	0	3
Total 1309 heures Programme hors stage	497		46	525		50	287		25
Pratique professionnelle/Stages	105	280	14	0	595	9	0	700	25
Epreuves nationales			0			1			10
TOTAL CREDITS ECTS			60			60			60

La validation des crédits est également conditionnée par une présence attestée à un minimum de 85% du volume annuel de cours, les absences justifiées et injustifiées ne pouvant dépasser 15% du temps de cours, sauf dérogation spécifique (sportif de haut niveau par exemple).

2. Contrôle des aptitudes et des connaissances

2.1. Dispositions générales

Les Blocs sont constitués de plusieurs modules. Chaque module est sanctionné par 2 modes d'évaluation.

Contrôle continu		Examens semestriels	
50%		50%	
Travaux écrits et oraux, individuels ou en groupe. Chaque intervenant fixe, en accord avec l'Ecole ses propres modalités d'évaluation.		Un examen sanctionne chaque module à l'issue d'un semestre. La forme et la durée des épreuves d'examens sont fixées par l'Ecole en accord avec les intervenants de chaque bloc de compétence.	
La participation à toutes les épreuves est obligatoire. Toute absence injustifiée est sanctionnée par la note de 0/20 (voir règlement intérieur pour la définition des absences justifiées).			

En cas d'absence injustifiée pour un contrôle continu, un dossier à rendre ou une épreuve semestrielle, la note de 0 sera automatiquement attribuée. En cas d'absence injustifiée aux épreuves semestrielles et rattrapages, l'épreuve ne sera pas validée, les crédits ECTS non attribués et le passage en année supérieure ne sera pas autorisé.

En cas d'absence justifiée pour un contrôle continu ou un dossier à rendre, la note obtenue aux épreuves semestrielles de la matière concernée sera retenue comme note de l'évaluation non effectuée. Aucun rattrapage de contrôle continu ne sera organisé.

En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve semestrielle ou à une épreuve concourant à la délivrance du diplôme, l'étudiant est autorisé à se présenter à la session de rattrapage organisée par l'établissement.

Cette session de rattrapage tient lieu d'épreuve de remplacement. Aucune épreuve individuelle, anticipée ou supplémentaire n'est organisée au bénéfice de l'étudiant absent.

Ces dispositions s'appliquent sous réserve des règles propres aux épreuves nationales du réseau, ainsi que des aménagements d'examen accordés en raison d'une situation de handicap, d'un trouble de santé invalidant ou de toute autre situation légalement protégée.

Les copies d'examens semestriels et d'épreuves nationales peuvent être consultées aux dates et horaires fixées par la direction de l'Etablissement. Elles ne peuvent plus l'être ensuite. Aucune copie ni aucune photo ou forme de reproduction n'est possible.

Les examens semestriels feront l'objet d'une correction par brassage entre campus. Les décisions des correcteurs sont souveraines, sauf constat manifeste d'une erreur matérielle.

Les stages/alternance font l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale. Un document spécifique précise les critères d'évaluation pour chacune des pratiques professionnelles (voir cahier des charges sur la plateforme Followlab).

2.2. Conditions de passage en année supérieure

Le système de notation mis en place par l'EGC Centre Est, adopte les principes du système d'évaluation ECTS, répartis par bloc de compétences :

Chaque bloc de compétences est validé à 2 conditions :

- La moyenne du bloc de compétences doit être égale ou supérieure à 8/20
- La moyenne de chaque module du bloc doit être supérieure ou égale à 8/20

Les stages/alternance sont validés à condition d'obtenir une note minimum à la restitution de 10/20 (rapport et soutenance+note tuteur entreprise).

L'admission directe en année supérieure (de 1ère en 2ème année et de 2ème en 3ème année) est subordonnée à la validation de 60 ECTS, soit la validation des 3 conditions suivantes :

Condition 1 : une moyenne générale de chaque semestre supérieure ou égale à 10/20

Condition 2 : pas de moyenne de bloc ou module inférieure à 8/20

Tout module validé entraîne la validation des ECTS correspondants.

L'équipe pédagogique permanente peut, après examen global du dossier de l'étudiant et dans le respect des dispositions du règlement pédagogique, autoriser son passage en année supérieure en tenant compte de ses résultats académiques, de son parcours professionnel, de son assiduité et de son comportement disciplinaire.

Rattrapages

Une session de rattrapage est prévue chaque semestre pour les modules non validés. La note obtenue en rattrapage doit impérativement être supérieure ou égale à 8 (pour valider les crédits ECTS). Concernant le rattrapage des stages, la note globale doit être supérieure ou égale à 10.

	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
Semestres	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Examens	Novembre n	Avril n+1	Décembre n	Mars n+1	Décembre n	Janvier n+1
Rattrapages	Janvier n+1	Juillet n+1	Février n+1	Juin/Août n+1	Juin n+1	Juin n+1

En EGC2 les rattrapages s'effectuent en juin pour les alternants et fin août pour les étudiants en stage à l'étranger d'avril à août.

Redoublement

Un redoublement est décidé sans possibilité d'appel par le conseil pédagogique dès lors que la condition d'admission en année supérieure n'est pas remplie à l'issue des épreuves de rattrapages.

Le conseil pédagogique peut refuser de proposer le redoublement si l'ensemble des résultats est jugé insuffisant et/ou le nombre de crédits annuels validés à l'issue du rattrapage est inférieur à 20.

Un seul redoublement est autorisé sur la durée du cursus EGC.

2.3. Jurys

Le jury d'examen de passage en année supérieure est composé des personnes suivantes :

- ➔ Le Responsable du campus
- ➔ Un Professeur permanent
- ➔ Un ou plusieurs professeurs de la promotion concernée

3. Conditions de délivrance du diplôme

3.1. Les conditions de délivrance du diplôme

L'obtention du Bachelor EGC, Diplôme Supérieur en Marketing, Commerce et Gestion visé par le ministère de l'enseignement supérieur est subordonné à :

- ➔ L'obtention de 180 ECTS (et une moyenne de 3^{ème} année supérieure ou égale à 10).
- ➔ L'obtention d'une note supérieure ou égale à 8/20 aux épreuves nationales écrites des blocs A et B, et à la moyenne des épreuves nationales écrites et orales des blocs C et D.
- ➔ L'obtention au minimum du niveau B1, déterminé par le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) générant 1 ECTS.
- ➔ L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à l'évaluation de la mission de fin d'études (mémoire/100 points + soutenance/130 points + note tuteur ou monthly reports/55 points) et une présence en entreprise durant la 3^{ème} année ou en mobilité académique internationale, d'une durée minimale de 100 jours ouvrés (déduction faite des congés payés, des arrêts maladie et des ponts accordés par l'entreprise). La note du tuteur est constituée de la moyenne des 2 évaluations semestrielles. Pour les mobilités académiques, c'est la moyenne des notes de monthly reports qui sera retenue.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'étudiant devra signer une convention de stage ou un contrat de travail en lien avec le référentiel de compétences du diplôme préparé et devra fournir une évaluation sur cette 2^{ème} expérience professionnelle.

Le non-respect des délais pour la remise du mémoire de fin d'études vaut ajournement.

3.2. Les délibérations

Le Jury de diplôme est composé selon les dispositions réglementaires prévues et applicables au programme :

Président(e) du jury : désigné(e) par le rectorat

Représentant(e) de la direction générale de l'EGC Centre Est

Représentant(e) de l'équipe pédagogique du campus de Bourg-en-Bresse

Représentant(e) de l'équipe pédagogique du campus de Chalon-sur-Saône

La liste des étudiants admis et non admis au diplôme, est soumise au jury de diplôme, pour approbation. **Les décisions du jury de diplôme ne sont pas susceptibles d'appel.**

Le PV du jury de diplôme et les attestations de réussite au diplôme sont signés par le Président de jury et le Directeur de l'EGC Centre Est.

Les candidats ne remplissant pas les conditions de délivrance du diplôme reçoivent une attestation de scolarité et de réussite partielle, leur bulletin de 3^{ème} année, leur bulletin de notes de pratique professionnelle et leur bulletin de notes des épreuves du diplôme.

La proclamation des résultats est effectuée par voie d'affichage et par courriel aux candidats :

- ➔ Présentation du major de promotion
- ➔ Présentation des admis avec mention
- ➔ Présentation des admis
- ➔ Présentation des non-admis

3.3. Les mentions et suppléments au diplôme

Les mentions seront attribuées selon le barème suivant :

- ➔ Moyenne comprise entre 12 et 13,99/20 : mention Assez Bien
- ➔ Moyenne comprise entre 14 et 15,99/20 : mention Bien
- ➔ Moyenne supérieure à 16/20 : mention Très Bien

Le supplément au diplôme présente les réalisations personnelles du candidat admis durant son cursus à l'EGC :

- ➔ Ses stages : entreprises d'accueil, lieux, durées et missions
- ➔ Les réalisations en Gestion de Projet
- ➔ Les électifs suivis et validés
- ➔ Niveau CECRL B1 en langue anglaise

3.4. Les candidats ajournés

Un candidat ajourné suite à échec aux épreuves nationales, a la possibilité de s'inscrire aux épreuves de la prochaine session d'examen, auprès du campus de son choix et dans un délai maximum de 2 ans. Il a également la possibilité de demander un redoublement partiel ou total dans le campus de son choix.

L'étudiant pourra passer le test pour valider le niveau de langue B1 autant de fois qu'il le souhaite, à ses frais, dans un délai maximum de 2 ans. A compter de la notification du jury de diplomation. S'il n'obtient pas le score minimum à l'issue de ces rattrapages, il ne pourra prétendre à la diplomation.

Concernant l'évaluation professionnelle, le candidat pourra se voir proposer de présenter un nouveau dossier et une soutenance lors de la session de septembre de l'année n ou de août de l'année n+1.

Le candidat n'ayant pas validé ses crédits pour un ou plusieurs modules, pourra se voir proposer un redoublement partiel ou total en 3^{ème} année, s'il l'accepte. Il devra suivre les cours de tous les modules concernés, repasser les évaluations en contrôle continu et examens semestriels.

Tout candidat ayant échoué à la validation d'une ou plusieurs épreuves recevra une attestation de réussite partielle au diplôme, indiquant précisément la nature du bloc concerné et les modalités de validation du bloc.

3.5. La remise des diplômes

A l'issue de la délibération du jury de diplôme, le candidat reçoit une attestation de scolarité et de réussite au diplôme, un relevé de notes des épreuves de diplômes, le relevé de notes de la pratique professionnelle (mémoire, soutenance, note de l'entreprise), son attestation de niveau d'anglais originale (au moins le niveau B1 du CECRL) et le supplément au diplôme.

Le parchemin signé par le Président de l'EGC Centre Est, le Recteur d'académie de région et de le Directeur Général de l'EGC Centre Est est remis lors d'une cérémonie solennelle, en présence des familles, du corps professoral, des représentants du monde économique et des représentants institutionnels locaux.

Le Président de l'EGC Centre Est

Philippe VERNE



Coordonnées de l'établissement

École de Gestion et de Commerce Centre Est

80 rue Henri de Boissieu, 01000 BOURG-EN-BRESSE | 1 avenue de Verdun, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | 31 quai Louis Blanc, 03100 MONTLUÇON

04.28.02.18.50 - 03.85.42.36.83 - 04.70.02.50.49 | www.egc-centrest.fr

SIRET 881 027 528 00010 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n°84010221901 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Accusé de réception et acceptation du règlement

Étudiant	Parents / financeurs le cas échéant	École
Nom, prénom : Date : Signature :	Nom, prénom : Date : Signature :	Réception et archivage : Date : Visa :
Lu et accepté sans réserve	Lu et accepté sans réserve	Document à archiver dans le dossier étudiant et sur NetYpareo